



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04
Télécopie : 01.34.66.99.43

ARRETE N°2/2018 PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Mme LEGRAND en date du mardi 2 janvier 2018 concernant l'installation éventuelle d'un échafaudage pour les travaux de toiture, 2 rue du Moulin 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Madame LEGRAND, propriétaire de la maison sise 2, rue du Moulin est autorisée à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation éventuelle d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par Monsieur Jean-Paul Sa Amarin Artisan, 8 rue des coquelicots 95300 ENNERY destinés aux travaux du toit devant le 2 rue du Moulin 95300 LIVILLIERS à compter du 15 janvier 2018 pour une durée de 2 semaines .

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Madame LEGRAND .Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
Madame LEGRAND ;
Affichage

LIVILLIERS, le 12 JANVIER 2018

Le Maire
Marion WALTER

